Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260907-2026_09_03-DE

Délibération n°2026-09-03

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
02/09/2026
Date d'affichage :
02/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 7 septembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Claire ANDRIEUX, Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND.

Absent excusé : Erik UNTERDORFEL

Secrétaire de séance : Hervé LANOE

OBJET : DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES PLANTES : PROLONGATION DU DELAI DES MARCHES DE CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION SPS

Par délibération du 3 février 2025, le conseil municipal a attribué le marché de contrôle technique pour le projet d'école à la société SOCOTEC et le marché pour la coordination SPS à QUALICONSULT. Ces marchés prévoyaient un délai d'exécution pour ces prestations de 18 mois. Or ce délai est déjà dépassé.

Le maire précise que cela ne modifie en rien les conditions financières ni le délai des travaux de l'école. Le délai proposé concerne uniquement l'exécution des missions de contrôle technique et de coordination SPS.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 31 décembre 2027 des marchés signés avec QUALICONSULT pour la coordination SPS et avec SOCOTEC pour la mission de contrôle technique
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Hervé LANOE